



**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**
Service Régional de la Forêt et du Bois
Affaire suivie par : Marion GRUA
Tél. : 05 56 00 42 17
Mel : marion.grua@agriculture.gouv.fr

Compte-rendu de la réunion du comité régional paritaire sylvo-cynégétique

Date de la réunion : 02/10/2018
Lieu de la réunion : DRAAF Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux

Pièces jointes :

- Diaporama de séance
- Fiche de signalement des dégâts de gibier et notice d'information sur l'observatoire à télécharger sur le [site institutionnel de la DRAAF](#)

Liste des présents :

Membres du CRPSC désignés dans l'arrêté préfectoral du 11/04/2017

Monsieur le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Philippe de GUENIN
Monsieur le Président de la région Nouvelle-Aquitaine représenté par Béatrice GENDREAU
Monsieur le Président de l'Union Régionale des Communes Forestières représenté par Yves DUNOGUES
Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, représenté par Jean-Paul LARQUE
Monsieur le Directeur de l'Agence Landes-Nord-Aquitaine de l'Office National des Forêts, représenté par Fabrice SINN
Monsieur le Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest représenté par Jean-Jacques HERAUD
Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER, Président du Syndicat FRANSYLVA Limousin
Monsieur Eric LE GALLAIS, Président des Forestiers Privés de Poitou-Charentes
Monsieur le Président de l'Union de la Coopération Forestière Française représenté par Jean-Denis CRUSE
Monsieur Guy GUEDON, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs
Monsieur Henri SABAROT, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes représenté par Bernard ROUMEGOUX
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Dordogne, représenté par Yves CHETANEAU
Monsieur Jean-François SAUVAGE, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Corrèze
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente Maritime représenté par Stéphane CHAIGNIER
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute Vienne représenté par Philippe MOURGUIART

Autres membres invités :

Roland de LARY (Directeur CRPF), Eric DUMONTET (SYSSO), David MARC (FDC17), Jérôme WERNO (FDC 33), Alain DELPUECH (FDC87), Laëtitia MORABITO (Union Régional des Communes Forestières), Pierre MACE (GIP Ategeri), Bernard LAZARINI (Conseil Régional)

DRAAF :

Olivier ROGER (chef du service de la forêt et du bois), Marion GRUA (Resp. unité gestion durable), Patrick LACOMBE et Hugues CRUSE (chargés de mission)

Monsieur de Guénin (DRAAF Nouvelle-Aquitaine) rappelle les enjeux liés à l'augmentation des populations de grands gibiers, dans un contexte tendanciel où les plans de chasse augmentent mais où les effectifs des chasseurs diminuent. Il souligne la vive inquiétude des sylviculteurs sur l'avenir de leurs jeunes boisements. Le comité paritaire régional sur l'équilibre sylvo-cynégétique s'est fixé comme objectif d'établir un état des lieux et de mettre en place un suivi partagé sur l'équilibre sylvo-cynégétique, d'animer une politique « de vigilance » et de favoriser un dialogue renforcé entre forestiers et chasseurs, au plus près des territoires. Dans les zones identifiées comme étant les plus affectées, le comité a acté l'objectif d'une diminution rapide et significative des populations ; l'augmentation des prélèvements, maintenue sur la durée et mise en œuvre sur un territoire adapté, est défini par les CDCFS.

Ordre du jour :

- Avancement des travaux de l'observatoire régional Territoires-Gibiers
- Avancement des travaux départementaux sur l'identification des zones les plus affectées, synthèse au niveau régional des zones de non installation du cerf et prise en compte des dégâts de chevreuil en Nouvelle-Aquitaine
- Méthodologie pour la poursuite des travaux et la préparation d'un bilan des dégâts pour début 2019

Observatoire Territoires et Gibiers (voir diaporama)

1 – Élaboration d'un outil commun

L'observatoire « Territoires-Gibiers » est financé suite à l'appel à projet du MAA de 2017, pour 3 ans, et porté par le GIP ATGeRi. Initié après la tempête Martin dans le Médoc, l'outil s'est développé sur le massif des Landes de Gascogne suite à la tempête Klaus. Le projet prévoit une amélioration de l'outil et sa mise en œuvre à l'échelle de la grande région.

Hugues Cruse (DRAAF) rappelle les grands objectifs de l'outil, au service du dialogue entre chasseurs, forestiers et administrations :

- faciliter les échanges, le partage et la valorisation des données,
- contribuer à l'établissement d'un constat partagé sur l'équilibre sylvo-cynégétique en Nouvelle-Aquitaine.

L'observatoire rassemble des données forestières (jeunes peuplements sensibles, signalements de dégâts de gibier), et des données cynégétiques (attribution et réalisation des plans de chasse, indicateurs...). Les différentes requêtes et valorisations (tableaux, graphiques, cartes) développées ambitionnent de permettre l'utilisation de l'outil à tous les niveaux de concertation : territoire de chasse, unité de gestion, départemental, et régional.

2 – Principes de fonctionnement

Les signalements de dégâts sont enregistrés par des professionnels habilités (gestionnaires forestiers professionnels, ETF, experts, ONF, techniciens conseils, fédérations de chasse...) pour le compte des propriétaires. Il s'agit d'une fiche descriptive (type de peuplement, taux de dégâts, type de dégâts) géolocalisée.

Les données sur les jeunes peuplements sont issues principalement d'outils de filières gérés par le GIP ATGeRI (« Forêt DATA », « AMI Dynamic », « NAFU » et « Klaus »), complétées par des données de l'administration, de partenaires et de gestionnaires (possibilité de signaler un jeune peuplement).

Ces informations sont ensuite valorisées et synthétisées sous forme de cartes, tableaux, graphiques, aux échelles communales ou départementales, à disposition des partenaires pour favoriser un constat partagé.

Le comité de pilotage de l'observatoire permet de suivre et d'orienter le développement de l'outil, et de faire un point sur l'avancée de la collecte et de l'intégration des données. L'outil est désormais opérationnel, il revient aux partenaires d'alimenter les données et de définir les synthèses pertinentes.

Philippe de GUENIN (DRAAF) insiste sur la nécessité de la transmettre les données, notamment celles relatives aux plans de chasse qui se font attendre pour la plupart des départements.

3 – Signalement des dégâts en forêt

Jean-Denis CRUSE (AFB-UCFF) présente la fiche régionale de signalement des dégâts. Il y a été rajouté dernièrement deux éléments :

- concernant les taux de dégâts, estimés par tranches, on peut désormais en plus préciser le taux exact des dégâts
- en plus de la possibilité de préciser si le signalement a été fait suite à une visite de terrain avec le technicien forestier, on peut tracer l'existence d'une visite terrain conjointe forestiers-chasseurs et les remarques éventuelles.

Les sylviculteurs ont accès à une fiche format PDF formulaire. Les données saisies par le technicien habilité sont accessibles à toutes les personnes habilitées (accès par un mot de passe) ; les données de synthèse (anonymisées) et la localisation des fiches sont en accès public (accès libre).

En 2018, 400 fiches ont été renseignées, la dynamique est lancée sur les territoires.

Jean-Paul Larqué (CRPF) souligne l'importance d'impliquer les ETF dans cette démarche, et que la cartographie des signalements soit en accès libre.

Après plusieurs remarques, Pierre MACE (Directeur du GIP ATGeRI) précise que l'accès public à l'observatoire (accès sans mot de passe) sera modifié pour une meilleur visibilité.

Eric Le Gallais (Fransylva Poitou-Charentes) aurait souhaité une fiche beaucoup plus simple pour le propriétaire. Pour une bonne implication et utilisation de cet outil, il va falloir communiquer à l'ensemble des petits propriétaires.

Marion Grua (DRAAF) précise que cette version est issu d'un travail de concertation régionale prenant en compte les différentes pratiques locales existante. La valorisation des informations transmises exige des données de qualité, et c'est dans ce sens que le comité de pilotage de l'observatoire a souhaité que les gestionnaires accompagnent les propriétaires dans la démarche de signalement. [Le site institutionnel de la DRAAF](#) va être mis à jour avec des liens vers l'observatoire, la fiche et sa notice, les autres partenaires sont invités à relayer également ces informations, sur leurs supports de communication et dans les différentes instances de rencontre. Un plan de communication et de formation doit en effet être mis en œuvre.

Jean-Patrick Puygrenier (Fransylva Limousin) relève l'importance d'une analyse fine des dégâts selon qu'ils soient mortels ou viables, menée en Limousin avant la démarche à l'échelle de la grande région ; un compromis a été trouvé pour simplifier et homogénéiser les démarches.

Bernard Roumégoux (FDC des Landes) souligne l'intérêt de cette fiche. Il demande à préciser l'utilisation qui va en être faite via l'observatoire et comment cela va se traduire dans la définition des plans de chasse.

Eric Dumontet (SYSSO) rappelle que les deux tiers des signalements ont fait l'objet de retours sur le terrain par des professionnels habilités qui complètent souvent les saisies effectuées. Cet outil aide à objectiver les discussions à partir d'éléments factuels. Il précise que tous les organismes forestiers diffusent cette information, coopératives, syndicats, CRPF. Il n'est pas inquiet sur la communication à faire autour de l'observatoire.

Jerôme Werno (FDC Gironde) indique que les techniciens en fédération priorise leur action sur les indicateurs ICE et l'analyse du bilan annuel des signalements, mais précise qu'ils sont très intéressés pour faire quelques visites conjointes avec les forestiers.

Henri Sabarot (FDC Gironde) souhaite rappeler que l'observatoire ne vise pas à constituer une demande d'indemnisation, ce qui est d'ailleurs rappelé en en-tête de la fiche de signalement. Il

interroge sur l'avancée des demandes de paiement du dossier AAP (rappel : appel à projet innovation 2017 pour l'Amont de la filière) au vu de l'avancement des travaux.

Pierre Macé (GIP) indique que la phase de transmission des données par les partenaires doit être terminée avant de pouvoir demander un premier paiement.

4 – Signalement des jeunes peuplements

L'observatoire ambitionne de mettre à disposition de tous les données sur les jeunes peuplements pour une meilleure anticipation des risques de dégâts.

Philippe de Guénin interroge les forestiers sur la possibilité d'anticipation sur les futurs reboisements.

Jean-Denis Cruse précise que la majorité des informations sur les jeunes boisements est issue des données de FORET DATA (outil de filière géré par le GIP qui a vocation à se développer en Nouvelle-Aquitaine) ; ces données sont rarement anticipées. On peut envisager également l'intégration de données issues des documents de gestion sous forme, mais ce n'est pas une priorité.

Hugues Cruse précise que depuis mai 2018, l'observatoire dispose d'un outil simplifié de signalement des jeunes peuplements (cinq rubriques à renseigner par le gestionnaire habilité). Il s'adresse essentiellement aux sylviculteurs dont les gestionnaires ne sont pas partenaires de FORET DATA. Par ailleurs, l'observatoire intègre des données sur les coupes rases (issues d'une photo interprétation d'images satellites réalisée par la DRAAF), qui constituent une présomption de renouvellement des peuplements.

Fabrice Sinn (ONF) souligne l'importance de la réalité du terrain et de la bonne communication, notamment pour la connaissance des régénérations naturelles.

Bernard Roumégoux rappelle que les chasseurs savent très bien s'adapter en prenant en compte les parcelles reboisées pour réaliser leur plan de chasse. Il faut donc rester pragmatique et ne pas trop complexifier les données.

Eric Le Gallais informe le comité que l'assemblée générale de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine aura pour thème cette année la forêt et qu'il serait pertinent de mettre à l'ordre du jour la thématique « équilibre forêt-gibier ».

Henri Sabarot regrette une certaine technocratie dans les travaux menés jusqu'ici et rappelle que les problèmes se régleront par le dialogue. Il invite donc les forestiers à se rendre nombreux et le plus souvent possible dans les instances de discussion de la chasse (réunions ACCA, bilans intermédiaires...).

Philippe de Guénin constate la forte implication des forestiers au niveau central, et souligne l'importance d'une implication similaire au niveau local.

L'outil commun « technocratique » a le mérite de contribuer à faciliter le dialogue entre partenaires en proposant des données partagées, et les partenaires du comité s'en félicitent.

Les grands points concernant l'Observatoire :

- l'observatoire est désormais opérationnel, il est désormais stratégique que les données d'entrée soient intégrées. Les partenaires sont invités à communiquer largement sur l'outil et un effort particulier est demandé aux FDC pour adresser les données sur les plans de chasse.
- afin de partager et harmoniser les pratiques d'estimation des dégâts, les sorties de terrain conjointes forestiers/chasseurs sur l'estimation des dégâts sont encouragées ; de même sont encouragées ces sorties communes pour le suivi des indicateurs cynégétiques dans une démarche de renforcement du dialogue.
- l'observatoire s'adresse à un large public ; seules les personnes habilitées et disposant d'un mot de passe ont un droit d'écriture, mais les données de synthèses et les données géolocalisées anonymisées sont accessibles à tous. L'accès public à l'observatoire sera prochainement modifié pour une meilleure visibilité.
- le comité de pilotage de l'observatoire définira un plan de communication et de formation en Nouvelle-Aquitaine pour généraliser son utilisation.

Travaux dans les départements de Nouvelle-Aquitaine sur l'identification des zones les plus affectées et sur la gestion du chevreuil

1 – Zonages

Marion Grua rappelle l'avancement des travaux sur les zones les plus affectées identifiées par les CDCFS et transmises au niveau régional.

Un secteur dans le médoc (33) et le camps militaire de Captieux (33/40) ont été identifiés comme des zones « plus affectées ». Elles font l'objet de plans d'actions spécifiques qui ont été présentés lors du précédent comité. En Charente-maritime ont été identifiés 6 massifs à enjeu cerfs à surveiller. L'ensemble du territoire des ces trois départements est identifié comme faisant l'objet d'une « vigilance chevreuil ». La Charente et les Pyrénées Atlantiques ont proposé un zonage sur la répartition du cerf associé à des mesures type de gestion de la population. Dans les autres départements, les discussions n'ont pas abouti sur une proposition de zonage ; certains ont précisé que leur priorité restait la gestion du sanglier et le maintien du dialogue entre partenaires. Lors du comité de mai, le terme « zone de non installation » avait été retenu pour les secteurs faisant l'objet de mesures spécifiques pour suivre et limiter l'extension du cerf.

Seule la Creuse n'aurait pas défini de zonage concernant la gestion du cerf, et sept départements ont inscrit leurs zonages dans les schémas départementaux de gestion cynégétique.

A ce stade, il n'est donc pas encore possible de proposer une synthèse régionale des travaux en département. Les CDCFS sont invités à adresser leurs travaux pour le prochain comité paritaire.

2 – Gestion du chevreuil

Le comité de mai 2018 avait partagé le constat que les travaux en département n'avaient pas abouti sur l'identification de secteurs localisés concernant les dégâts de chevreuil sur la Nouvelle-aquitaine. Les discussions en CDCFS portent essentiellement sur le cerf et le sanglier, la dynamique des population de chevreuil est mieux connue et maîtrisée. Il avait été acté d'échanger sur la gestion du chevreuil lors de ce présent comité.

Stéphane Chaignier (FDC 17) explique qu'en Charente-Maritime les attributions augmentent à proximité des secteurs viticoles dans une démarche préventive.

Jérôme Werno précise qu'en Gironde les populations se stabilisent et les zones affectées ne concernent que le cerf.

Monsieur Roumégoux précise que certains secteurs landais peuvent connaître une évolution à la hausse et seront traités dans le cadre de la révision du plan triennal.

JP Puygrenier (Fransylva) constate qu'en Limousin les prélèvements sont stables, alors que d'après les observations de Fransylva sur les taux de dégât, les regarnis et les protections, et le développement des plantations en surdensité, la pression exercée sur le chevreuil en forêt augmente. Les surcoûts liés aux dégâts seraient à hauteur de 70 %. Le chevreuil se chassant en fin de période et les taux de réalisation étant satisfaisant (90%), il conclut qu'il n'y a pas de difficulté à la réalisation du plan de chasse et qu'une marge de progression reste possible en répartissant sur la saison l'augmentation des prélèvements.

Philippe de Guénin s'interroge sur les possibles raisons de cette différence de tendances entre les populations de chevreuil en Nouvelle-Aquitaine, et interroge les participants sur les solutions pour diminuer les cheptels.

Jean-Denis Cruse considère que le contexte forestier limousin, et poitou-charentais est très différent de celui du Massif des Landes de Gascogne du fait du parcellaire, et des enjeux sur le Limousin du renouvellement des peuplements issus des boisements FFN, qui constituent des petits îlots de jeunes peuplements au sein d'un massif de peuplements mûrs.

Il suggère de diversifier les modes de chasse, en développant notamment le tir individuel à l'affût ou à l'approche.

Les fédérations encouragent cette diversification, mais les chasseurs n'ont pas ces habitudes de mode de chasse.

La fédération de Dordogne suggère l'installation de zones de transition ou d'appétence. La contrainte majeure reste le nombre de chasseurs et le temps de chasse.

Philippe de Guénin interroge sur les leviers possibles.

Jean-Denis Cruse cite nouveau le tir d'été.

Jean-Paul Larqué signale que cette technique peut aussi poser des problèmes d'éthique, considérant que les chevrettes sont suitées en cette saison, et souligne la fatigue d'aller au chevreuil en fin de battue. Il faudrait mieux retarder la fermeture plutôt que d'avancer l'ouverture, dans un souci d'acceptabilité sociale. Il serait favorable à une augmentation du nombre de jours d'ouverture dans la semaine avec de petites équipes. En Gironde, la chasse est ouverte tous les jours, en Dordogne, ils ont ajouté le mercredi par rapport aux 3 jours déjà chassés.

Henri Sabarot propose le développement de battues administratives printanières au débourement de la vigne. En Gironde, la moyenne d'âge du chasseur a baissé à 58 ans grâce à la diversification des modes de chasse et au permis gratuit. Nous avons 2,5 millions de chasseurs il y a 30 ans, moins d'un million aujourd'hui. Il souligne également la difficulté de constituer des bureaux. La réforme de la chasse n'est pas adaptée au sud de la Loire, et il aurait fallu proposer la gratuité aux plus de 70 ans comme pour les jeunes.

Philippe de Guénin conclut qu'il faut augmenter la pression sur les populations de chevreuil, dans un intérêt écologique et économique. Pour accroître l'effort, il faut :

- augmenter le nombre de chasseurs : les forestiers et sylviculteurs doivent y contribuer, mais on peut aussi réfléchir à solliciter les élèves de l'enseignement agricole, le service civique....
- accroître la période réglementaire : à réfléchir avec le MTES.

Henri Sabarot prend acte d'un apaisement des relations forestiers-chasseurs, qui s'est traduit lors de la dernière Assemblée du SYSSO par des annonces fortes du Président qui tendent à satisfaire le monde de la Chasse :

- plus de Glyphosate en forêt,
- respect des bandes de 4 mètres non boisés de part et d'autres des pistes de DFCI, qui constituent de parfaits layons de tir !

Béatrice Gendreau (Conseil régional) propose de reprendre ces annonces dans le SRADET et dans le PRFB.

Henri Sabarot s'inquiète d'un projet de parc photovoltaïque en Lot-et-Garonne sur une surface agro-forestière de 1400 ha.

Philippe de Guénin répond que les pouvoirs publics restent très réservés sur l'avenir de ce projet, qui est loin de faire l'unanimité au sein du monde agricole.

Les grands points sur la poursuite des travaux du Comité :

- poursuivre les discussions initiées en département sur l'identification des zones les plus affectées et les zones de non installation des cerfs.
- recenser et partager les bonnes pratiques permettant d'augmenter la pression de chasse.
- travailler avec le MTES sur l'adaptation des périodes réglementaires de chasse et les formations forestières et cynégétiques où des modules sur l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pourraient être adaptés ou renforcés.

La prochaine réunion du Comité Paritaire sera programmée au printemps 2019 pour partager un bilan sur l'équilibre sylvo-cynégétique, notamment grâce à l'avancée des travaux de l'observatoire et d'identification des zones les plus affectées et de non installation du cerf.